

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 45^e année - N° 45 - Jeudi 14 décembre 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de tous les Services et Offices de l'administration cantonale seront fermés

**du lundi 25 décembre 2023 à 8 heures
au mercredi 3 janvier 2024 à 8 heures**

Ceci est également valable pour le Bureau des passeports et des légalisations.

En cas d'urgence, la centrale téléphonique 032 420 51 11 donnera les renseignements utiles.

Parution du Journal officiel

En raison des fêtes de fin d'année, le Journal officiel de la République et Canton du Jura paraîtra aux dates suivantes.

- **Parution du dernier numéro en 2023:**
jeudi 21 décembre 2023
Délai de remise des publications:
lundi 18 décembre 2023, à 12 heures
- **Parution du premier numéro en 2024:**
jeudi 11 janvier 2024
Délai de remise des publications:
lundi 8 janvier 2024, à 12 heures

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2024

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 4 janvier, 4 avril, 18 juillet, 1^{er} août,
15 août, 26 décembre.

Delémont, décembre 2023.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Arrêté concernant le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation pour l'année fiscale 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 31, alinéa 3, de la loi du 13 décembre 2006 sur l'impôt de succession et de donation¹⁾,

arrête:

Article premier Le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation faisant l'objet d'une taxation en 2024 est fixé à 5%.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 28 novembre 2023

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 642.1

République et Canton du Jura

Arrêté concernant les termes d'échéance des acomptes d'impôts pour l'année 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 178, alinéa 2, de la loi d'impôt du 26 mai 1988¹⁾,

arrête:
Article premier Les termes d'échéance des acomptes pour les impôts directs de l'Etat et des communes dus en 2024 sont fixés au 10 janvier, 10 février, 10 mars, 10 avril, 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 10 août, 10 septembre, 10 octobre, 10 novembre et 10 décembre 2024.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 28 novembre 2023

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 641.11

journalofficiel@lepays.ch

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant les taux d'intérêts compensatoires,
moratoire, rémunérateur et sur paiements
volontaires applicables aux impôts directs
durant l'année civile 2024**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu les articles 105, alinéa 2, et 181a de la loi d'impôt du
26 mai 1988¹⁾,

arrête:

Article premier ¹ Le taux de l'intérêt moratoire applicable
aux impôts directs est fixé à 5% durant l'année civile
2024.

² Le taux de l'intérêt compensatoire négatif est fixé à
1,50% durant l'année civile 2024.

³ Les taux de l'intérêt rémunérateur, compensatoire posi-
tif et de l'intérêt sur paiements volontaires applicables
aux impôts directs sont fixés à 0,75% durant l'année
civile 2024.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 28 novembre 2023 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 641.11

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant l'approbation du périmètre
et des statuts du Syndicat d'améliorations
foncières de Haute-Ajoie**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu le dépôt public, du 13 mai 2022 au 1^{er} juin 2022, au
secrétariat communal de Chevenez, du plan de péri-
mètre, de l'avant-projet, du devis provisoire des frais et
du projet de statuts,

vu la décision de l'assemblée constitutive du 22 sep-
tembre 2022, prise par 376 propriétaires, possédant
2003 ha, contre 50 propriétaires possédant 351 ha, de
créer un syndicat d'améliorations foncières au sens de
l'art. 703 du Code civil suisse¹⁾,

vu la liquidation, par le Service de l'économie rurale, de
toutes les oppositions formées contre le périmètre,

vu l'article 44 de la loi du 20 juin 2001 sur les amélio-
rations structurelles²⁾,

considérant que la procédure a été suivie conformément
aux dispositions légales,

arrête:

Article premier Le périmètre du remaniement parcel-
laire de Haute-Ajoie, tel qu'il ressort du plan 1:5000 du
12 juillet 2023, comprenant une surface de 2354 ha, est
approuvé.

Art. 2 Les statuts du Syndicat d'améliorations foncières
de Haute-Ajoie, datés du 22 septembre 2022, sont approu-
vés.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 28 novembre 2023 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 210
2) RSJU 913.1

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 31 octobre 2023**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de
l'Etat au sein du Conseil d'administration de la société
Thermobois SA:

– M^{me} Mélanie Erb, Cornol

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 28 novembre 2023**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la
commission de la division artisanale du service de la
formation postobligatoire pour la fin de la période 2021-
2025, en remplacement de M^{me} Viola Krasniqi, M^{me} Emi-
lie Zaugg, M. Toufiq Ismail-Meyer et M. Martin Gigon:

- M. Stéphane Brosy, Associations jurassiennes
des entrepreneurs et des maîtres plâtriers-peintres,
Pleigne;
- M^{me} Anne-Sophie Spérisen, secteur ingénierie, Bienne;
- M^{me} Marie Frund, Association interjurassienne
des architectes AIJA, Bourrignon;
- M. Vincent Dreier, Association jurassienne des menui-
siers, charpentiers et ébénistes, Rebeuvelier.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 28 novembre 2023**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la
commission de coordination en matière de dépendances
pour la fin de la période administrative 2021-2025:

- D^r méd. Antonios Liolios, médecin cantonal;
- M^{me} Nicole Wagner, pharmacienne cantonale;
- M. Guillaume Savary, représentant du Service
de l'action sociale;
- M^{me} Dominique Duscher, représentante du Service
de santé scolaire;
- M^{me} Laurie Roth, représentante du Ministère public;
- M^{me} Carole Girardin, représentante du Tribunal des
mineurs;
- M. Bertrand Schnetz, représentant de la Police judiciaire;
- M. Stéphane Bonvin, représentant du personnel
soignant spécialisé en addiction;
- D^r méd. Jean Dufey, représentant de la Société
Médicale du Canton du Jura;
- M. Hervé Voirol, représentant de la Société des
pharmaciens du Jura.

La présidence est confiée au médecin cantonal.

Le secrétariat de la commission est assumé par le Service
de la santé publique.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service de l'économie rurale

Concours cantonaux de chevaux Printemps 2024

Les concours cantonaux sont ouverts:

- aux étalons reproducteurs franches-montagnes et demi-sang en propriété d'éleveurs jurassiens ou stationnés dans le Canton du Jura;
- aux élèves-étalons franches-montagnes, nés en 2022, en propriété d'éleveurs jurassiens.

Programme – Organisation:

Glovelier (place du Café de la Poste): **jeudi 7 mars à 9h30**

Saignelégier (Halle-Cantine, ou, par mauvais temps, au manège): **jeudi 7 mars à 13h15**

Chevèze (manège): **jeudi 14 mars à 13h15**

Les chevaux doivent être inscrits par écrit jusqu'au 1^{er} février à l'adresse suivante:

Service de l'économie rurale, «Concours étalons», CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle.

Les étalons effectuant le test en station à Avenches peuvent être inscrits, par téléphone, après le test (032 420 74 12).

Documents et informations nécessaires:

- copie du certificat d'origine portant l'adresse du propriétaire actuel;
- mention de la place de concours choisie;
- adresse e-mail.

Les prescriptions de concours peuvent être obtenues auprès des secrétaires des syndicats chevalins, au Service de l'économie rurale ou téléchargées sur le site www.jura.ch/ecr.

Courtemelon, décembre 2023.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Cette publication annule et remplace celle parue dans le Journal officiel N° 44 du 30 novembre 2023

Service de l'économie rurale

Programme des marchés publics de bétail 2024

Inscriptions par internet:

www.agrijura.ch → Marché de bétail → Inscriptions aux marchés de bétail

Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail.

Passé le délai, des inscriptions pourront encore être acceptées, selon les marchés, mais par téléphone (032 420 74 12, Service de l'économie rurale).

Programme visible dès le mercredi sous:

www.proviande.ch → Marché → Prix hebdomadaires & données du marché → Programme des marchés



Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
10 janvier	8h15	Saignelégier	3 janvier 2024 (10h00)
22 janvier	8h15	Glovelier	16 janvier (10h00)
29 janvier	8h15	Porrentruy	23 janvier (10h00)
5 février	8h15	Saignelégier	30 janvier (10h00)
19 février	8h15	Glovelier	13 février (10h00)
26 février	8h15	Porrentruy	20 février (10h00)
4 mars	8h15	Saignelégier	27 février (10h00)
18 mars	8h15	Glovelier	12 mars (10h00)
25 mars	8h15	Porrentruy	19 mars (10h00)
2 avril	8h15	Saignelégier	26 mars (10h00)

16 avril	8h15	Glovelier	9 avril (10h00)
24 avril	8h15	Porrentruy	16 avril (10h00)
29 avril	8h15	Saignelégier	23 avril (10h00)
14 mai	8h15	Glovelier	7 mai (10h00)
27 mai	8h15	Porrentruy	21 mai (10h00)
3 juin	8h15	Saignelégier	28 mai (10h00)
17 juin	8h15	Glovelier	11 juin (10h00)
24 juin	8h15	Porrentruy	18 juin (10h00)
1 ^{er} juillet	8h15	Saignelégier	25 juin (10h00)
22 juillet	8h15	Porrentruy	16 juillet (10h00)
29 juillet	8h15	Saignelégier	23 juillet (10h00)
5 août	8h15	Glovelier	30 juillet (10h00)
19 août	8h15	Porrentruy	13 août (10h00)
4 septembre	8h15	Saignelégier	27 août (10h00)
16 septembre	8h15	Glovelier	10 septembre (10h00)
30 septembre	8h15	Porrentruy	24 septembre (10h00)
7 octobre	8h15	Les Bois	1 ^{er} octobre (10h00)
21 octobre	8h15	Glovelier	15 octobre (10h00)
28 octobre	8h15	Porrentruy	22 octobre (10h00)
4 novembre	8h15	Saignelégier	29 octobre (10h00)
18 novembre	8h15	Glovelier	12 novembre (10h00)
25 novembre	8h15	Porrentruy	19 novembre (10h00)
4 décembre	8h15	Saignelégier	26 novembre (10h00)
11 décembre	8h15	Glovelier	3 décembre (10h00)
16 décembre	8h15	Porrentruy	10 décembre (10h00)

Courtemelon, novembre 2023.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Service du développement territorial

Mise à l'enquête publique

Commune: Ville de Porrentruy, Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy.

Lieu: A16 Porrentruy Ouest, Sous le Cras de l'Oiselier, 2900 Porrentruy.

Procédure d'approbation d'un projet d'installations électriques

Pour:

S-0179643.1 / Station transformatrice Aire de repos A16 (Porrentruy)

- Nouvelle construction sur la parcelle N° 3585
- Coordonnées: 2571423 / 1250479

L-0236647.1 / Ligne souterraine 16 kV entre la sous-station de Porrentruy et la station Aire de repos A16 (Porrentruy)

- Interruption de la liaison souterraine existante pour raccorder la nouvelle station Aire de repos A16 (Porrentruy)
- Reprise et prolongement du câble
- Fouille à réaliser 35m00

L-0202307.2 / Ligne mixte 16 kV entre les stations Aire de repos A16 (Porrentruy) et Sur la Côte (Courtedoux)

- Interruption de la liaison souterraine existante pour raccorder la nouvelle station Aire de repos A16 (Porrentruy)
- Reprise et prolongement du câble
- Fouille à réaliser 35m00

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier est mis à l'enquête du 14 décembre 2023 au 29 janvier 2024 dans la commune de Porrentruy ou peuvent être téléchargés électroniquement:

<https://esti-consultation.ch/pub/3218/b42aafff>



La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer,

sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Observation

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (article 22a PA), à savoir:

- a) du 7^e jour avant Pâques au 7^e jour après Pâques inclusivement;
 - b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;
 - c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.
-

**Publications
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

Publication

La Chambre des avocats inscrit M^e Nicolas Steullet, originaire de Corban, né le 6 juin 1984, avocat à 2800 Delémont, Rue de l'Avenir 12, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 10 novembre 2023.

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet.

Chambre des avocats

Publication

La Chambre des avocats a radié, à sa demande et avec effet au 31 décembre 2023, M^e Pierre Boillat, né le 1^{er} septembre 1944, du Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 8 décembre 2023.

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Cornol

Dépôt public

Modification de l'aménagement local

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cornol dépose publiquement durant 30 jours, soit du 15 décembre 2023 au 31 janvier 2024 inclusivement (prolongation du délai du fait de la fermeture du bureau communal durant les vacances de Noël), en vue de son adoption par l'assemblée communale, le document suivant:

– Modification de l'aménagement local

Plan de zones et règlement communal sur les constructions « Parcelle N° 4817 » et « Article 99 »

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par courrier lettre recommandée au Conseil communal de Cornol, jusqu'au 31 janvier 2024 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification de l'aménagement local ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Cornol, le 6 décembre 2023.

Conseil communal.

Courrendlin

Décision du Conseil communal du 27 novembre 2023

Plan spécial Fin de la Fenatte

Cession de la parcelle N° 2283 (tronçon de la rue Beausite) à la commune de Courrendlin

Le Conseil communal constate que:

- la parcelle N° 2283 est comprise dans le périmètre du plan spécial Fin de la Fenatte;
- ledit plan spécial a été signé par les 3 copropriétaires du feuillet N° 2283, a été adopté par le Conseil communal de Courrendlin le 18 août 2014 et approuvé par le Service du développement territorial le 29 août 2014;
- selon ledit plan spécial, la rue Beausite comprenant la parcelle N° 2283 est considérée comme un équipement public de détail;
- la rue Beausite est dotée d'un éclairage public et est aménagée en groise.

Dans ces conditions, et en application de l'article 88, alinéa 5, de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, le Conseil communal décide du transfert de la propriété de l'immeuble feuillet N° 2283 à la commune de Courrendlin, chemin qui fait partie intégrante du réseau routier communal. Comme jusqu'ici, la commune de Courrendlin, par son service de voirie, en assumera l'entretien.

Opposition peut être formée contre la présente décision dans un délai de 30 jours à compter de sa notification. Les oppositions écrites et motivées sont à adresser par courrier recommandé au Conseil communal. Elles porteront la mention « Communalisation de la Rue Beausite ».

Courrendlin, le 8 décembre 2023.

Conseil communal.

Saint-Brais

Entrée en vigueur

du règlement portant sur la jouissance des pâturages en propriété de la 1^{re} Section de la commune de Saint-Brais

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de la 1^{re} Section de Saint-Brais le 31 mars 2021, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 septembre 2023.

Réuni en séance du 4 décembre 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Saint-Brais, le 5 décembre 2023.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Collectivité ecclésiastique cantonale

Elections du Conseil et de la Commission juridictionnelle de la Collectivité ecclésiastique cantonale

L'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale, vu l'article 25 de la Constitution ecclésiastique, vu les articles 42 et 43 de l'Ordonnance sur les droits politiques, a procédé dans sa séance du 27 novembre 2023 à l'élection de:

5 membres du Conseil:

- M^e Baptiste Allimann, Delémont
- M^{me} Corinne Berret, Alle
- M^{me} Catherine Chételat, Mervelier
- M. Pierre Frund, Delémont
- M^{me} Carole Pelletier, Les Genevez

5 membres de la Commission juridictionnelle:

- M. Jean Beuchat, Delémont
- M^e Elodie Chevrey-Allievi, Courgenay
- M. Patrick Godat, Saint-Ursanne
- M^e Marie-Jane Intenza, Undervelier
- M^e Madeleine Poli, Porrentruy

pour la période de 2024 à 2027.

Delémont, le 8 décembre 2023.

Administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale.

Alle

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 15 janvier 2024, à 20h 15, à la Maison paroissiale

Ordre du jour:

1. Ouverture, communications, scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024 et taux de l'impôt.
4. Voter un crédit de Fr. 10000.– pour divers travaux à la Maison paroissiale.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Alle, le 5 décembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Les Bois

Requérant: Frésard B. Plâtrerie Maçonnerie Sàrl, Bernard Frésard, Rue Saint-Hubert 5, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Eddy Jeanbourquin, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Construction d'un atelier de maçonnerie et de plâtrerie comprenant des locaux administratifs, un dépôt/atelier, des locaux dépôt/stockage, un local technique et des locaux sanitaires/vestiaires; installation d'une pompe à chaleur posée à l'intérieur dans le local technique et pose de panneaux solaires en toiture; aménagement de plusieurs places de stationnement à l'extérieur et aménagement d'une place pour stockage comprenant des bennes, des palettes et deux zones pour chaille/groise délimitées par des murets d'une hauteur de 1m20, sur la parcelle N° 1205, surface 1800 m², sise à la Rue de l'Orée, lieu-dit Les Grandes Planches. Zones d'affectation: Zone AAa + ZVA selon plan spécial « Rièrre le Carré ».

Dimensions principales bâtiment: Longueur 17m63, largeur 16m80, hauteur 7m16, hauteur totale 7m45.

Genre de construction: Matériaux: béton, ossature métallique, panneaux métalliques isolés; façades: teinte gris RAL 7035; toiture: panneaux sandwich gris RAL 7045.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 janvier 2024 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement fixée.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 8 décembre 2023.

Conseil communal.

Boncourt

Requérant: PMB Construction SA, Pierre-Yves Migy, Route du Jura 52, 2926 Boncourt. Auteur du projet: PiMoB Sàrl, Pierre-Yves Migy, Rue Basse 30, 2882 Saint-Ursanne.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar pour matériaux de construction + déplacement de couvert existant et construction de deux murs « lego ».

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 690, sise à la Route du Jura, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 26m10, largeur 12m01, hauteur 4m71, hauteur totale 6m76.

Genre de construction: Matériaux façades: béton apparent gris; toiture: toiture en tôles grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt et en ligne www.boncourt.ch/actualités, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 15 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 8 décembre 2023.

Conseil communal.

Cornol

Cette publication annule et remplace l'avis paru dans le Journal officiel N° 44 du jeudi 7 décembre 2023 qui comportait une erreur

Requérant: TAG Heuer Branch of LVMH Swiss Manufactures SA, Julien Martin, Zone Artisanale du Pécal 12, 2952 Cornol. Auteur du projet: GrAmA Concept Sàrl, Jean-René Migy, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle usine industrielle comprenant des locaux ateliers/production, des locaux administratifs, des locaux de stockages, des locaux sanitaires, des locaux techniques, des vestiaires, d'un local pour une station transformatrice, d'une cafétéria/salle de pause et de deux terrasses à l'étage 2; aménagement d'une place de déchargement couverte au nord avec rampes d'accès et mur de soutènement, pose de panneaux solaires en toiture, pose d'aéro refroidisseurs ainsi que d'une pompe à chaleur au 2^e étage en toiture: construction d'un couvert à l'ouest avec place de détente, aménagement d'un bassin d'infiltration, aménagement de plusieurs accès, agrandissement et réaménagement du parking existant, aménagement de nouvelles places de stationnement à l'est et pose d'une barrière d'une hauteur de 2m40 avec portails sur le pourtour de l'usine.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 5002, sise à la rue Le Pécal, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogations requises: AA 15, art. 99 RCC (hauteurs); AA 12, art. 97 RCC (orientation), art. 20 DRN (distance à la zone agricole); art. 42 RCC (alignement à la voie publique).

Dimensions usine: Longueur 79m05, largeur 46m05, hauteur 15m09, hauteur totale 15m09; couvert sur zone de déchargement: longueur 22m00, largeur 8m00, hauteur 7m60; couvert ouest: longueur 10m00, largeur 5m00, hauteur 3m50.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles métalliques, noir/gris, panneaux sol.; toiture: toit végétalisé + panneaux sol.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement **fixée au 31 janvier 2024**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 7 décembre 2023.

Conseil communal.

Courchapoix

Requérant: Jocelyn Steullet, Sous-Vassa 14, 2826 Corban.
Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Transformation, changement d'affectation et assainissement d'une partie du bâtiment N° 2 existant pour l'aménagement d'un nouvel appartement; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'intérieur dans le local réduit, pose d'un poêle, pose de 3 velux en toiture et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Courchapoix. Parcelle N° 75, sise à la rue Le Cornat, 2825 Courchapoix. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 16m09, largeur 10m20.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, blanc cassé, et lattage bois, brun; toiture: tuiles terre-cuite, brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courchapoix, Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 15 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 14 décembre 2023.

Conseil communal.

Courtedoux

Requérants: Chloé Petitat, Sur la Côte 213, 2905 Courtedoux; Arnaud Kolly, Sur la Côte 213, 2905 Courtedoux.
Auteur du projet: Sironi & Associés SA, Coralie Favre, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle maison familiale à deux pans.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 5054, sise à la rue Le Boitchelat, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: CA 16 al. 3 RCC (toiture plate).

Dimensions: Longueur 19m60, largeur 11m90, hauteur 5m90, hauteur totale 8m00.

Genre de construction: Matériaux façades: béton, isolation périphérique, crépi gris + bardage bois prégrisé; toiture: charpente bois isolée, couvertures en plaque éternit brunes; selon plans déposés au Secrétariat communal.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 8 décembre 2023.

Conseil communal.

Develier

Requérants: Luca Mischler, Route de Bourrignon 125, 2802 Develier. Auteurs du projet: Frey AG, 6245 Ebersekken; Les Fils de Marc Joliat SA, Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Transformation et agrandissement d'une porcherie existante; aménagement d'un local avec cuisine et sanitaires, construction d'un couvert, pose de silos et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 3448, sise à la rue La Louvière 42, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAg.

Dimensions: Longueur 44m10, largeur 30m06, hauteur 4m30, hauteur totale 6m11.

Genre de construction: Façades: panneaux sandwich, bois, béton et crépi, idem existant; toiture: panneaux sandwich, brun-rouge, idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 11 décembre 2023.

Conseil communal.

Les Genevez

Requérant et auteur du projet: Valentin Gigandet, Les Clos-Dessus 6, 2714 Les Genevez.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage pour 2 véhicules et terrasse couverte. Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'intérieur dans le local technique, pose d'une cuve enterrée pour la récupération des eaux de pluie et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Les Genevez. Parcelle N° 1690, sise à la rue Clos chez Gautier, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Clos chez Gautier 2.

Dérogation requise: Au règlement plan spécial Clos chez Gautier 2, article 24 (limite à la grande distance).

Dimensions: Longueur 17m40, largeur 11m90, hauteur 4m60, hauteur totale 8m80.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé; toiture: tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 janvier 2024.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 8 décembre 2023.

Conseil communal.

Grandfontaine

Requérant: Patrick Quiquerez, Chemin des Pommiers 6, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Fernand Perrin SA, Ernest Ramseyer, Grandes-Vies 38, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar agricole avec couvert et agrandissement du bâtiment N° 4 sans raccordement à l'eau potable ni au chauffage.

Cadastre: Grandfontaine. Parcelle N° 2245, sise au Chemin des Pommiers, 2908 Grandfontaine. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 40m60, largeur 16m68, hauteur 6m00, hauteur totale 7m96.

Genre de construction: Matériaux façades: agrandissement bâtiment N° 4, bois brun, hangar tôle rouge; toiture: agrandissement bâtiment N° 4, panneaux sandwich rouge, hangar tôle rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Grandfontaine, Rue de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 7 décembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérante: Poste Area SA, Rue de la Gare 3, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Arches 2000 SA et Architecture.aj Sàrl, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nouveau complexe à plusieurs affectations: bâtiment de 3 niveaux avec commerces au rez-de-chaussée, artisanat au sous-sol et administratif à l'étage avec 1 appartement, parking souterrain et halle polyvalente fermée; bâtiment jouxtant le Café de la Poste avec cuisine et halle de séminaires, salle de jeux et aventures et hôtel; démontage de l'aile nord du Café de la Poste.

Cadastre: Glovelier. Parcelles N°s 238, 252 et 1876, sises à la Rue de la Gare, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, CA / MA.

Dérogations requises: Article 3.1.3 MA 14 RCC; article 3.1.3 MA 15 RCC.

Dimensions: Longueur 50m80, largeur 39m35, hauteur 8m92, hauteur totale 12m97.

Genre de construction: Façades: bardage bois gris; toiture: tuiles rouge / solaire / tôle sandwich teinte idem tuiles.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit

ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 8 décembre 2023.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérante: Entreprise Petit Chemin SA, Sébastien Modoux, Les Emibois 46B, 2338 Muriaux. Auteur du projet: CSD Ingénieurs SA, Fabian Lachat, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remblayage de la parcelle N° 46 sur la commune de Saignelégier avec des matériaux de type A.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 46, sise à la rue La Douvatte, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: La Combe.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 15 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 5 décembre 2023.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la réorganisation du service, l'Office de la culture met au concours un poste de

Archéologue cantonal-e à 80-90%

Mission: L'Office de la culture est à la recherche d'un nouveau responsable de la Section d'archéologie et paléontologie. Prêt-e à relever le défi? Vous avez pour mission de gérer le fonctionnement global de l'archéologie cantonale. Vous organisez et supervisez la mise en place et la coordination des projets et des fouilles sur tout le territoire cantonal, ainsi que les travaux de recherche, d'archivage et de valorisation. Vous supervisez une équipe composée de personnel fixe et temporaire. Vous veillez au bon déroulement et à l'aboutissement des projets engagés par la Section d'archéologie et de paléontologie (SAP) et l'Office de la culture. Vous élaborez et développez la vision stratégique de l'archéologie cantonale en bonne entente avec les autres partenaires

impliqués. En particulier, vous collaborez avec JURASICA pour la réalisation de certaines missions, notamment la conservation-restauration d'objets, la recherche et la médiation en archéologie. Vous rédigez des notes et des préavis à l'attention des autorités compétentes. Vous disposez de connaissances plurielles de la culture, maîtrisez bien la comptabilité et connaissez bien le fonctionnement de l'Etat et de l'administration publique. Dans l'immédiat, vous veillez à assurer le déménagement des collections et des collaboratrices et collaborateurs dans le nouveau Centre de recherche et des collections et vous travaillez activement à la réalisation de l'accord d'exécution relatif au transfert de la ville de Moutier.

Profil: Master universitaire en archéologie ou formation jugée équivalente. Vous avez idéalement une expérience professionnelle de plusieurs années dans un domaine similaire. De nature curieuse et ouverte d'esprit, vous avez à cœur d'œuvrer dans un service à la population. Vous avez une bonne connaissance du patrimoine archéologique jurassien, ainsi que de l'histoire et de la géographie jurassienne. Vous maîtrisez les outils de bureautique usuels et connaissez le fonctionnement d'une base de données. Vous êtes en outre doté-e d'un bon sens de la communication et faites preuve de rigueur et résistance au stress. Vous avez d'excellentes compétences en rédaction. Une bonne connaissance de la langue allemande serait un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:
Responsable de secteur IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Elodie Paupe, cheffe de service, tél. 032 420 84 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 12 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Archéologue cantonal-e ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours des postes d'

Agent-e-s de gendarmerie breveté-e-s

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics.

Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique police. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public.

Fonction de référence et classe de traitement:
Agent-e de gendarmerie / Classe 12.

Entrée en fonction: A définir.

Lieu de travail: Jura.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du major Eric Froidevaux, Chef de la gendarmerie, 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 12 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Agent-e de gendarmerie ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une réorganisation survenue compte tenu des départs, le Service des infrastructures met au concours un poste de

Dessinateur-trice en génie-civil (120%, à partager)

Mission: Sous la direction du chef de projets du service, vous effectuez les levés de terrains, implantations de projets, contrôles et suivis d'exécution ainsi que les relevés d'ouvrages exécutés. Vous élaborez les projets pour les réalisations menées en interne et les avant-projets des aménagements mandatés aux bureaux externes. Vous suivez la formation d'apprenti-e dessinateur-trice en génie civil. Vous tenez à jour les différentes banques de données routières et gérez l'archivage physique et numérique. Vos compétences sont mises à disposition de toutes les sections du service dans l'établissement de plans ou de cartes.

Profil: CFC de dessinateur-trice en génie civil. Etre au bénéfice d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum dans un poste similaire. Maîtrise des logiciels de dessin, de base de données, des outils SIT et des programmes informatiques usuels. Intérêt pour la formation d'apprenti-e-s. Sens de l'organisation et des priorités, communication aisée, capacité à travailler avec

rigueur de manière autonome tout en ayant un fort esprit d'équipe. Permis de conduire catégorie B.

Fonction de référence et classe de traitement:

Dessinateur-trice II / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jacques Riat, responsable des projets routes cantonales au Service des infrastructures, tél. 032 420 60 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 12 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Dessinateur-trice ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

L'Unité d'Accueil Psychopédagogique (UAP) rattachée au Centre Médico-Psychologique pour Adultes (CMPA) est une structure de soins située à Porrentruy (Canton du Jura). Dans le cadre d'activités déployées à travers le programme ESSOR qui propose une offre de prestations socio-professionnelles, éducatives et thérapeutiques motivant à la fois un objectif occupationnel et de réhabilitation pour une clientèle affectée par des troubles de type psychiatrique, nous recherchons un-e

Ergothérapeute (h/f)

Taux d'activité 50% à 80%

Dans votre rôle: Sous responsabilité médicale, vous encadrez la prise en charge de clients internes et externes motivés à rejoindre le programme ESSOR. Vous êtes responsable de la mise en place de traitements appropriés et individualisés selon des objectifs dédiés. Ceci inclut des évaluations personnalisées et des animations de groupes spécifiques à des projets de réhabilitation psycho-sociale.

Points cibles ergothérapeutiques: Soutien spécifique aux projets individuels en regard des compétences des clients. Réalisation de bilans/évaluations favorisant une autonomie et retour au domicile. Participation à la mise sur pied de plannings d'activités ciblés aux besoins du client. Encadrement sur site des étudiants en provenance de structures ES / HES. Cadre de référence: concept motivant un rétablissement en psychiatrie sociale.

Pour nous rejoindre: Vous êtes diplômé-e en qualité d'ergothérapeute (niveau bachelor ou titre jugé équivalent) et votre parcours témoigne d'une expérience significative dans des environnements psychiatriques complexes. Aptitudes à évoluer en équipe pluridisciplinaire et de manière autonome selon la nature et le besoin des

prises en charge. Une connaissance du réseau santé et social du canton du Jura est un atout. Permis de conduire indispensable. Nous nous réjouissons de faire votre connaissance.

Contactez-nous pour obtenir davantage d'informations ou un premier rendez-vous. Nous sommes à votre écoute et répondons à vos appels tous les jours:

Unité d'Accueil Psychoéducative / ESSOR, M. Frédéric Duplain, infirmier chef, tél. +41 79 777 79 92;

Unité RH / CMP, M. Andrea Huber, tél. +41 79 480 99 67 ou +41 32 421 26 13.

Postulez prioritairement par voie électronique:

contact@relation-rh.ch

Le CMP collabore étroitement avec l'Hôpital du Jura et divers partenaires socio-sanitaires. Il présente une dynamique de projets communs de soins extérieurs avec les structures médicosociales.

Commune de Courtételle

Suite au prochain départ en retraite du titulaire, le Conseil communal de Courtételle met au concours le poste de

Caissier-ère communal-e

Missions principales: Suivi et maîtrise de la comptabilité communale, du budget au bouclage; suivi financier des projets; gestion des liquidités et des financements; gestion des débiteurs et des créanciers; facturation; contrôle et exécution des salaires.

Votre profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, avec plusieurs années d'expérience en comptabilité; être titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité; expérience dans la gestion financière publique et connaissance du plan comptable harmonisé des communes MCH2 seraient un atout; maîtrise des outils informatiques; aptitude à travailler de manière indépendante; aptitudes d'analyse, de planification et d'organisation.

Traitement: Collaborateur-trice administratif-ve 5 / Classe 13-15, selon l'échelle des traitements et fonctions de la République et Canton du Jura.

Taux d'occupation: 100%

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de l'administration communale, M^{me} Laura Rich, téléphone 032 424 43 43.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents usuels, **jusqu'au 31 janvier 2024**, à l'adresse suivante: Conseil communal, « Postulation caissier-ère communal-e », Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, ou par courriel à info@courtetelle.ch.

Conseil communal.

Commune de Courtételle

En raison d'une réorganisation de l'Administration communale, le Conseil communal de Courtételle met au concours le poste d'

Agent-e administratif-ve

Missions principales: Gestion et mise en place de la GED (gestion électronique des documents); assister le secrétaire communal dans l'exécution de toutes les tâches liées à l'administration générale; correspondance; répondre aux demandes de renseignement de la population.

Votre profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent; aptitude à travailler de manière indépendante;

excellentes capacités rédactionnelles; maîtrise des outils informatiques; faire preuve de polyvalence, de rigueur et de discrétion.

Traitement: Collaborateur-trice administratif-ve 2/Classe 6, selon l'échelle des traitements et fonctions de la République et Canton du Jura.

Taux d'occupation: 40-60%

Entrée en fonction: De suite ou à convenir

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de l'administration communale, M^{me} Laura Rich, téléphone 032 424 43 43.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents usuels, **jusqu'au 12 janvier 2024**, à l'adresse suivante: Conseil communal, «Postulation agent-e administratif-ve à 40-60%», Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, ou par courriel à info@courtetelle.ch.

Conseil communal.

Commune de Courtételle

Le Conseil communal de Courtételle met au concours le poste d'

Agent-e administratif-ve

(remplacement durant un congé maternité)

Missions principales: La personne engagée remplacera les fonctions de la titulaire, selon le cahier des charges établi. Préposé au contrôle des habitants; agent communal AVS; teneur du registre d'impôts; teneur du registre des électeurs.

Votre profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent; aptitude à travailler de manière indépendante; excellentes capacités rédactionnelles; maîtrise des outils informatiques; faire preuve de disponibilité, d'entregent, de rigueur et de discrétion.

Traitement: Collaborateur-trice administratif-ve 3/Classe 9, selon l'échelle des traitements et fonctions de la République et Canton du Jura.

Taux d'occupation: 100%

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2024

Durée du contrat: Durée maximale jusqu'au retour de la titulaire (CDD).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de l'administration communale, M^{me} Laura Rich, téléphone 032 424 43 43.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents usuels, **jusqu'au 12 janvier 2024**, à l'adresse suivante: Conseil communal, «Postulation remplacement agent-e administratif-ve», Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, ou par courriel à info@courtetelle.ch.

Conseil communal.



Suite à l'attribution de poste de travail temporaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve secteur Protection de l'adulte

Taux d'activité: 50%

Mission: Vous participez à la gestion comptable et administrative des dossiers de curatelles et des boucléments biennaux en collaboration avec les curateurs et le secrétariat-comptable en charge des mandats. Vous colla-

borez à la gestion des démarches administratives des personnes concernées en particulier dans le domaine des assurances maladies. Vous collaborez aux diverses tâches administratives du secteur. Vous participez également à la formation des apprentis et des stagiaires.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience confirmée de deux à quatre ans dans le domaine comptable. Vous possédez de bonnes connaissances du système des assurances sociales et du fonctionnement des caisses-maladies. Vous maîtrisez les outils informatiques et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous possédez dynamisme, esprit d'initiative et rigueur dans les délais.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024 ou date à convenir.

Durée du contrat:

Au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

Traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

Lieux de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve secteurs Protection de l'adulte et de l'enfant», **jusqu'au mercredi 3 janvier 2024**.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.



Suite à l'attribution de poste de travail temporaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste

Travailleur-euse social-e secteur Protection de l'adulte

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Taux d'activité: 50%

Mission: Vous exécutez personnellement, avec l'appui du secteur comptable interne, les mesures de protection de l'adulte qui vous sont confiées, principalement des mandats de curatelle. En particulier, vous veillez à garantir les besoins fondamentaux des personnes sous protection, selon les dispositions des décisions de l'APEA. Pour ce faire, vous développez un travail interdisciplinaire en faveur des personnes concernées tout en visant à préserver et développer leur indépendance. Vous coopérez avec l'APEA pour l'exécution des mesures ainsi que dans le cadre de la formation des curateurs privés.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme HES en travail social ou d'une formation jugée équivalente, pour les diplômes étrangers d'une reconnaissance de diplômes SEFRI. Vous disposez d'une expérience professionnelle confirmée, idéalement dans le domaine du travail social ou apparenté. Votre sens aigu des relations humaines, allié à votre nature affirmée et stable, vous permet d'intégrer utilement avec des personnes d'horizons très différents présentant des fragilités souvent importantes. De plus, vous savez faire preuve d'une grande réserve dans le traitement des données personnelles à caractère sensible notamment. Vous vous distinguez par une aptitude

marquée à travailler sous tension et à poser des priorités, et contribuez au bon fonctionnement du secteur Protection de l'adulte par votre attitude positive dans un contexte dynamique. Vous maîtrisez les outils administratifs usuels, ne faites l'objet d'aucune poursuite et d'aucune inscription au casier judiciaire, et n'êtes débiteur d'aucun acte de défauts de bien. Vous disposez de votre pleine capacité civile. Une bonne connaissance du système des assurances sociales représente un atout.

Traitement: Assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024 ou date à convenir.

Durée du contrat:

Au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

Lieu de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte, au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Travailleur-euse social-e Protection de l'adulte », **jusqu'au jeudi 28 décembre 2023.**

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE**

La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours les postes suivants:

Responsable du service des finances à 90%

Comptable spécialiste des salaires à 50%

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **5 janvier 2024**

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Service de l'informatique

Service organisateur/Entité organisatrice: Service informatique, à l'attention de AO – M-Files – NE PAS OUVRIR, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 59 00. Fax 032 420 59 01. E-mail: secr.sdi@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service informatique, à l'attention de AO – M-Files – NE PAS OUVRIR, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 59 00. Fax 032 420 59 01. E-mail: secr.sdi@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

12.1.2024
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 29.1.2024. **Heure:** 12h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

29.1.2024. **Heure:** 13h00. **Lieu:** Delémont

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.2 Titre du projet du marché

Appel d'offre M-Files

2.3 Référence / numéro de projet

Appel d'offre M-Files / 889

2.4 Marché divisé en lots? Oui.

Les offres sont possibles pour tous les lots.

Lot N° 1

CPV: 72267100 - Maintenance de logiciels de technologies de l'information

Brève description: Fourniture de licences et des services de maintenance associés pour la solution M-Files.

Début de l'exécution: 1.4.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique:

Début: 1.4.2024. **Fin:** 31.3.2027

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 2

CPV: 72212920 - Services de développement de logiciels de bureautique

Brève description: Fourniture de services d'intégration, de développement et de maintenance des coffres de la solution M-Files.

Début de l'exécution: 1.4.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique:

Début: 1.4.2024. **Fin:** 31.3.2027

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 72267100 - Maintenance de logiciels de technologies de l'information

72212920 - Services de développement de logiciels de bureautique

2.6 Objet et étendue du marché

Le marché porte sur l'acquisition de plusieurs prestations de services:

- Fourniture de licences et maintenance de la solution M-Files et de son infrastructure à la RCJU;
- Réalisation de projets pour le développement de nouvelles applications s'appuyant sur des coffres M-Files et maintenance associée.

2.7 Lieu de la fourniture du service

République et Canton du Jura - Service de l'informatique - Route de Moutier 109 - 2800 Delémont (Jura - Suisse)

2.11 Des variantes sont-elles admises? Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises? Non

Remarques: Une offre doit couvrir intégralement le périmètre du ou des lots considérés. Une offre concernant un lot unique n'est pas considérée comme une offre partielle.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

5 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 14.12.2023

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Municipalité de Delémont, Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics UETP

Service organisateur/Entité organisatrice: Stäehelin Partner SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone 032 421 96 60. E-mail: lm@staehelinpartner.com

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Municipalité de Delémont, Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics UETP, à l'attention de Neukomm Cédric, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone 032 421 92 92. E-mail: cedric.neukomm@delemont.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

15.1.2024

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Seules les questions posées par écrit sur le site internet simap.ch seront prises en considération.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 15.1.2024. **Heure:** 17h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres: 14.2.2024

Heure: 17h00. **Lieu:** Service UETP - Delémont

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Parc Pré-Guillaume - Réaménagement du parc et réfection de l'étanchéité du parking.

2.3 Référence / numéro de projet

21005

2.4 Marché divisé en lots? Non

- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45112711 - Travaux d'aménagement paysager de parcs
Code des frais de construction (CFC):
 41 - Constructions
- 2.6 Objet et étendue du marché**
 Réaménagement du parc et réfection de l'étanchéité du parking
- 2.7 Lieu de l'exécution**
 Commune Delémont
 Rue de l'Avenir 5 - 2800 Delémont
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
 6 mois depuis la signature du contrat
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non
- 2.9 Options**
 Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises? Oui**
Remarques: L'offre de base doit obligatoirement être remise.
 Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises? Non**
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 1.4.2024. **Fin:** 23.7.2024
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
 Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**
 Sans indications
- 3.3 Conditions de paiement**
 Sans indications
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
 Sans indications
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Admise selon art. 40 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics et art. 5.3 des conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction.
- 3.6 Sous-traitance**
 Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics et art. 5.4 des conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction.
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
 Selon l'art. 21 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.8 Justificatifs requis**
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis car le dossier est totalement téléchargeable sur le site *simap.ch*.

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

Remarques: Les offres qui ne sont pas remises en langue française seront exclues de la procédure.

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous *www.simap.ch*

Dossier disponible à partir du:

14.12.2023 jusqu'au 14.2.2024

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC

Sans indications

4.2 Conditions générales

Sans indications

4.3 Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée uniquement pour le marché des travaux préparatoires.

Il ne sera répondu à aucune question sur place car il est attendu que les questions soient posées par écrit via le site internet *simap.ch*

4.4 Exigences fondamentales

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites jusqu'à et y compris la décision d'adjudication.

4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure

Sans indications

4.6 Autres indications

L'adjudicateur se réserve la possibilité de compléter le marché après son adjudication pour des prestations en lien direct avec le présent marché, ceci en application de l'article 21 de l'AIMP 2019. Le cas échéant, l'avenant au contrat sera négocié de gré à gré sur la base de l'offre de base.

4.7 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura 2, Rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Service organisateur/Entité organisatrice: Service informatique, à l'attention de Philippe Kaegi, Rte de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 59 00. E-mail: *philippe.kaegi@jura.ch*

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Acquisition et migration de CAMAC 5 vers CAMAC 6 pour l'application JURAC

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Non applicable

3.2 Adjudicataire**Nom:** Blackpoints SA, Hammerstrasse 96, 8032 Zurich, Suisse. Tél. +41 44 545 60 62. E-mail: *info@blackpoints.ch***Prix (prix total):** CHF 378350.00 avec 8.1 % de TVA**3.3 Raisons de la décision d'adjudication****Raisons:** Une adjudication de gré à gré se justifie sur la base des exceptions prévues dans l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (OAMP), article 9, alinéa 1, lettres c et g**4. Autres informations****4.2 Date de l'adjudication****Date:** 5.12.2023**4.5 Indication des voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.
